

RÉDACTION DU GRIEF ET ENQUÊTE

- QUOI?**
- Nature du grief.
 - Articles de la convention en cause.
 - Signification des articles concernés.
-

- QUI?**
- Personnes en cause : ce qu'elles disent.
 - Témoins : ce qu'ils disent.
 - Où?
 - Endroit et moment où se sont déroulés les événements.
-

- COMMENT?**
- Qu'est-ce qui s'est passé avant?
 - Qu'est-ce qui s'est passé immédiatement avant?
 - Qu'est-ce qui s'est passé pendant?
 - Qu'est-ce qui s'est passé immédiatement après?
 - Qu'est-ce qui s'est passé après?
-

- POURQUOI?**
- Version de l'employeur.
 - Motifs de l'employeur.
 - Preuve de l'employeur.
 - Preuve syndicale à faire? (des écrits, des témoignages, etc.)
 - Qu'est-il essentiel de prouver?

RÉDACTION DU GRIEF

1. Contestation d'une décision ou position de l'employeur?
2. Réclamation d'un droit
3. Éviter de mentionner un article précis de la convention
4. Rédiger brièvement et précisément sans argumenter sur la formule

L'ENQUÊTE D'UN GRIEF

(entrevue avec le travailleur)

1. Rencontrez le travailleur (écoutez-le et prenez des notes)
2. Essayez de résumer l'essentiel du grief :
 - De quoi s'agit-il : d'une mesure disciplinaire, etc.?
 - Que réclame le travailleur?
 - Quelles sont les circonstances immédiates de l'événement?
 - Y a-t-il eu des témoins? (leurs noms et leurs fonctions)
 - Où cela est-il arrivé (lieu)?
 - Y a-t-il eu des déclarations antérieures et postérieures
3. Ne rien promettre
4. Ne pas faire de compromis
5. Chercher des AFFIRMATIONS, non des OPINIONS
6. Chercher à faire parler les témoins
7. Ne pas chercher à argumenter pendant l'enquête
8. Retourner voir le travailleur si de nouveaux faits sont portés à votre connaissance.